



Webinaire

Prévention et gestion des comportements problématiques

Avril 2026

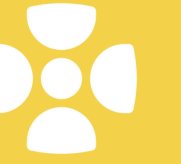


Programme d'aujourd'hui



- 01** L'AQLPH
- 02** La situation de désorganisation
- 03** Gestion et prévention
- 04** Période de questions

01



L'AQLPH

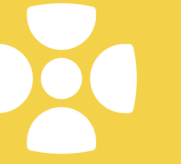


Notre mission

L'AQLPH regroupe, concerte, représente et outille les acteurs clés des différentes régions du Québec œuvrant à l'accessibilité aux loisirs pour les personnes handicapées en se positionnant comme leader et facilitateur.



02



La situation de désorganisation





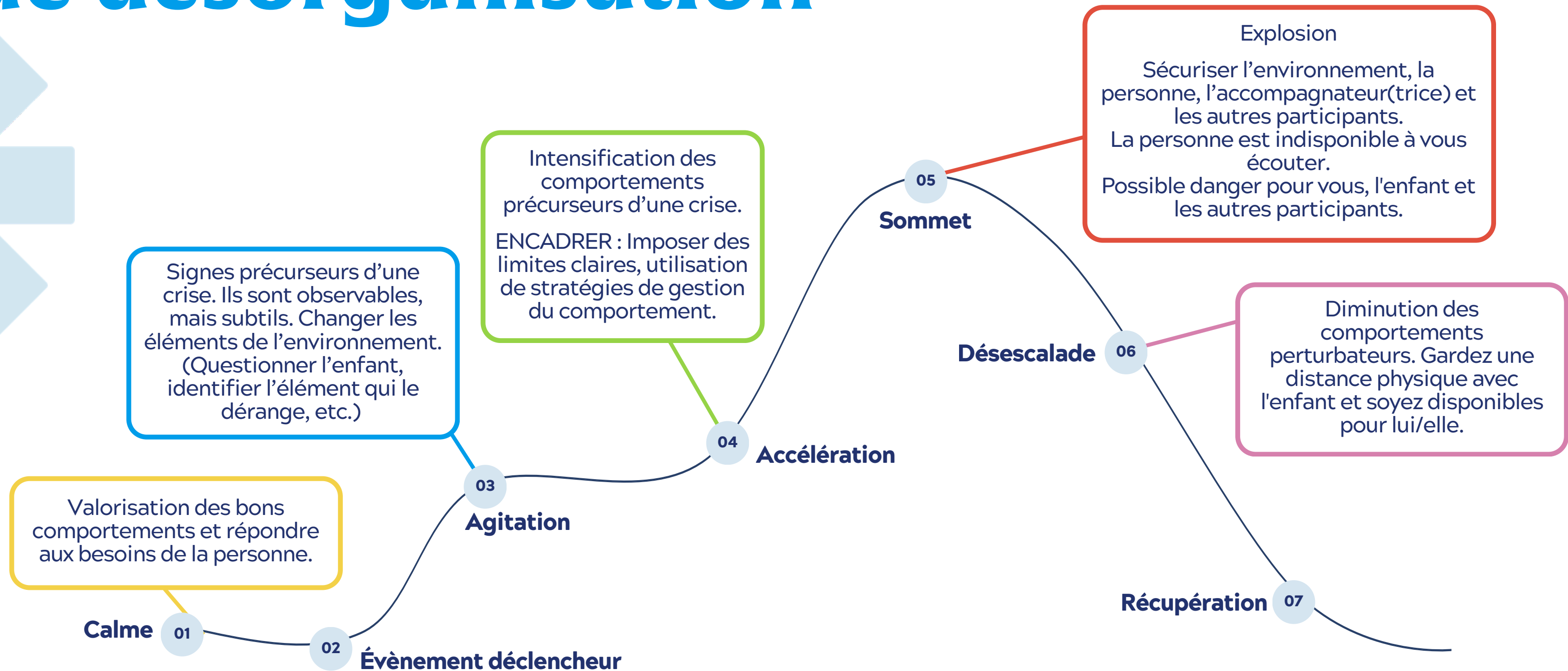
Pourquoi une personne peut se désorganiser ?

- Un besoin est non-comblé
- Incapacité à communiquer
- Les modulations sensorielles
- Blessure morale ou physique
- Conflit ou confrontation
- Peur ou anxiété (menace à la sécurité)
- Accumulation d'une émotion





La situation de désorganisation





Quelques concepts...

Les interventions de contraintes incluent toutes les interventions effectuées par le personnel d'un camp de jour, qui vise à encadrer une situation de désorganisation et qui pourraient restreindre la liberté de mouvement ou de déplacement d'un jeune.

Ces interventions varient en intensité, selon l'évaluation du risque:

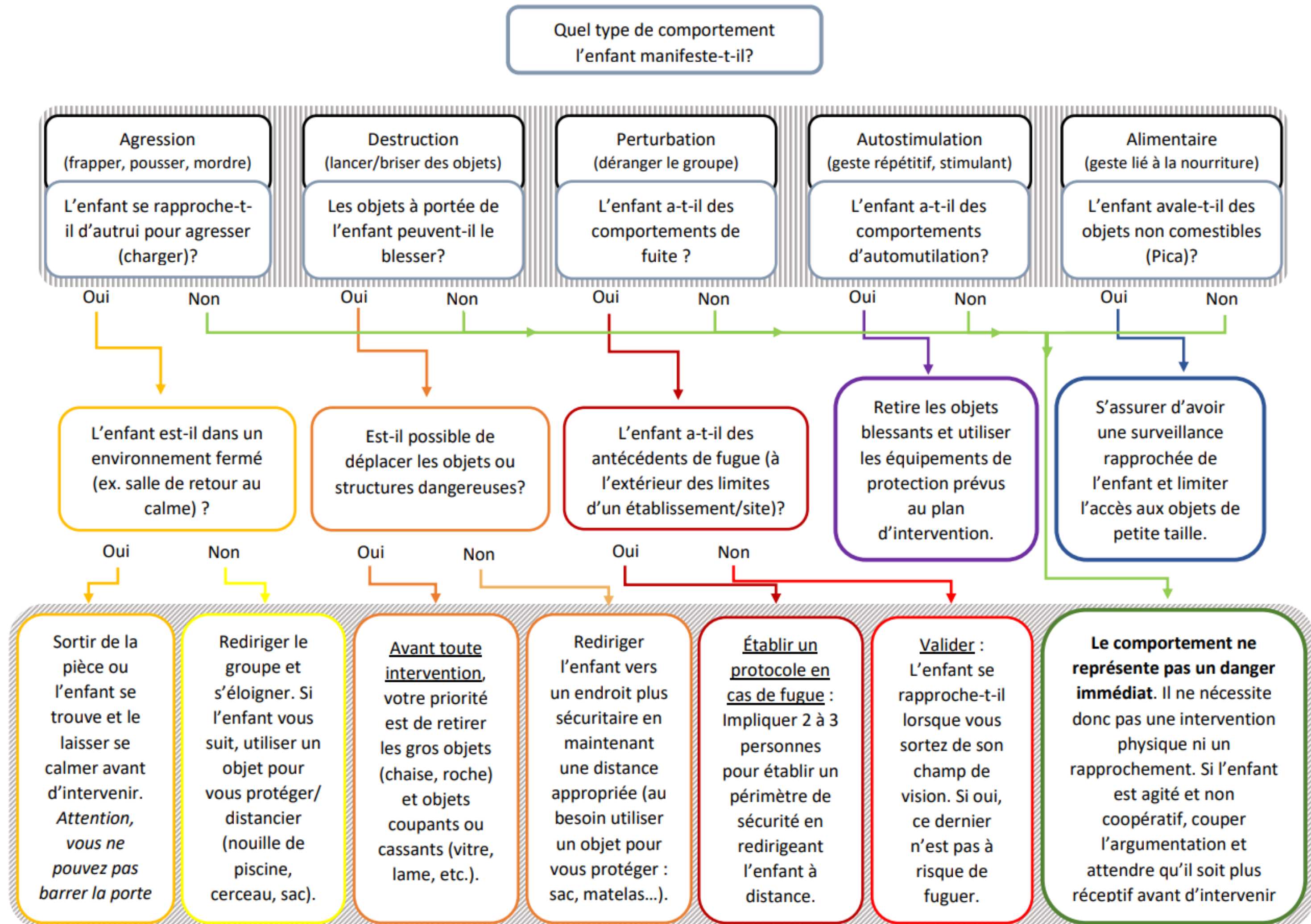


Alors... c'est quoi un arrêt d'agir ?

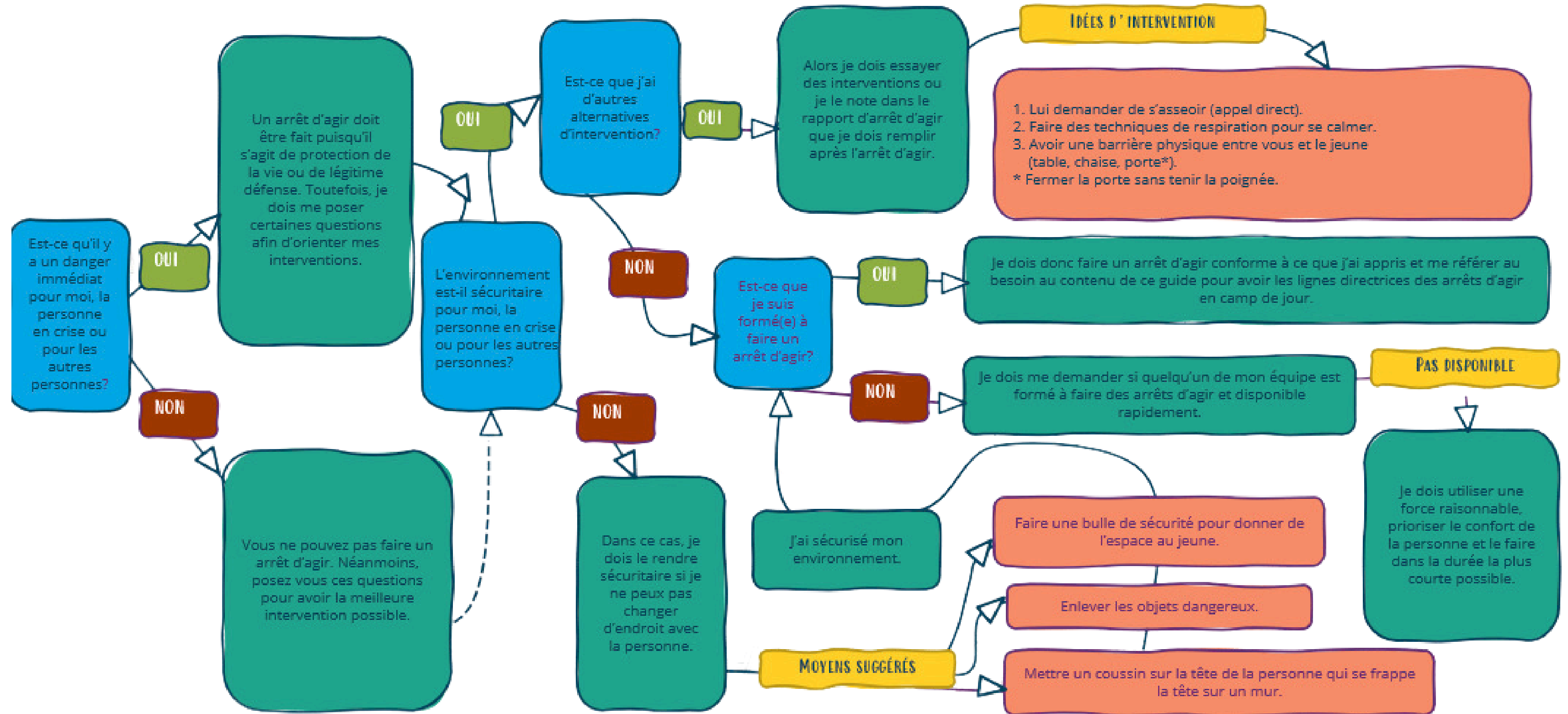


Dans un contexte de camp de jour

Un arrêt d'agir, également nommé restriction physique ou intervention de contrainte ou intervention de contention, peut se définir comme étant l'utilisation d'une force humaine raisonnable pour maintenir une personne dont le comportement peut représenter un danger pour elle-même ou pour les autres. C'est aussi une mesure de contrôle qui consiste à empêcher ou à limiter la liberté de mouvement d'une personne de manière importante. C'est pourquoi il est important de l'utiliser seulement en dernier recours, c'est-à-dire lorsque toutes les autres méthodes d'intervention n'ont pas fonctionné.



Arbre décisionnel pour prendre une position éclairée lors d'un arrêt d'agir



Quand dois-je faire un arrêt d'agir?



Jamais !

Sauf :

- **UNIQUEMENT** en dernier recours, quand il n'y a aucun autre moyen à la disposition ;
- C'est pour la sécurité immédiate du participant et celle des personnes à proximité ;
- **NE PAS** l'utiliser comme une punition/conséquence.



MA-TA-SA



Sécurité

Avant de faire un arrêt d'agir, pose-toi ces questions :

Est-ce que **MA** sécurité est en danger?
(Salariés accompagnateur(trice)/ animateur(trice)/ responsable)

Est-ce que **TA** sécurité est en danger?
(Autres personnes présentes)

Est-ce que **SA** sécurité est en danger?
(Le jeune en question)



Les impacts négatifs d'une intervention contraignante



****Les impacts peuvent varier en fonction de l'intensité de la mesure****

Équipe camp (accompagnement, responsable)

- Risque de blessure lors de tentatives de dégagement de l'enfant ou l'application inadéquate d'un maintien physique.
- Donne un faux sentiment de contrôle et de sécurité.
- Perte du lien de confiance avec l'enfant.
- Épuisement.
- Augmentation du stress au travail et sentiment de culpabilité.
- Perte d'emploi et possible enquête disciplinaire (lorsque l'arrêt d'agir n'est pas justifiable).

Participant (Enfant, etc.)

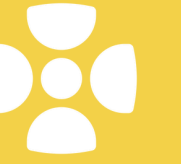
- Risque de blessure physique par l'emploi d'une force excessive du personnel de camp.
- Augmentation des comportements défi.
- Apparition de nouveaux comportements agressifs.
- Évènement traumatisant.
- Perte de confiance et crainte envers le personnel de camp.
- Sentiment d'humiliation, de rage et de frustration.
- Dégradation de l'estime de soi et de l'image de soi.
- Isolement social.

Sur le camp de jour

- Perturbation des activités.
- Dommage à la réputation.
- Perte de confiance des parents ;
- Source de stress et d'anxiété chez les parents.
- La responsabilité civile (si un enfant est blessé).
- Responsabilité pénale (Poursuite au criminel).
- Sanctions administratives (ex.: amendes).

Et comment en parler avec l'équipe?

03



Gestion et prévention



La documentation



Quels documents doivent utiliser votre personnel après une intervention de contrainte? :

- Rapport d'évènement
- Communication aux parents
- Note évolutive/ journal de bord
- Rapport incident
- Autres ?





En parler avec le parent

Voici quelques pistes de solutions intéressantes pour faciliter la communication :

Avant les camps, lorsque vous parlerez des politiques, vous pouvez inclure la politique sur la désorganisation, la gestion de crise, les fugues, etc.

Faire un formulaire de consentement pour les interventions planifiées ou les interventions connues (Ex: fugue récurrente ou situation exceptionnelle qui aurait été approuvée par un professionnel ayant un acte réservé).

Après l'application d'une intervention de contrainte physique, il est obligatoire d'en parler aux parents. Vous devez avoir un document à cet effet pour expliquer aux parents la dangerosité du comportement et pour expliquer toutes les interventions réalisées.

Gérer une situation de désorganisation, un travail d'équipe...



Pour la personne accompagnatrice qui a la responsabilité, voici ce que vous devez faire :

En cas de danger immédiat pour vous, pour la personne ou pour les autres, appliquer la procédure de l'arrêt d'agir dans le respect, la dignité et la sécurité de l'enfant, avec une durée et une intensité minimale.

Pour les personnes animatrices ou les autres qui sont témoins de la situation, voici ce qu'il est possible de faire:

Tout d'abord, il faut s'éloigner et éloigner les personnes à proximité de la situation de dangerosité. Si on utilise l'analogie d'une voiture qui fonce à toute vitesse vers nous, notre réflexe sera de se mettre hors de portée de cette voiture. C'est exactement la même chose ici.

Évaluer s'il y a d'autres risques de blessures imminentes pour la personne en crise ou pour les autres personnes autour d'elle (ex.: retirer tous les objets dangereux de l'environnement pouvant provoquer une blessure).

Avertir la personne responsable du site du camp de jour de la situation.



Comment supporter la personne accompagnatrice en lien avec les situations de crise ?

En prévention :

- Avoir un moyen de communication efficace en tout temps (ex. Walkie talkie) pour se parler rapidement en cas de désorganisation ;
- Déterminer la personne-ressource en cas de situation de désorganisation. Si applicable dans votre camp de jour, identifier la personne-ressource qui est formée et habilitée à faire un arrêt d’agir ;
- Avoir un protocole de gestion de crise connu par tous les membres de l’équipe et que tous ont eu le temps de s’approprier ;
- Sensibiliser les parents et les accompagnateurs(trices) aux dangers que peuvent causer les arrêts d’agir et avoir une liste précise de moyens alternatifs en fonction du contexte.

Après les situations de désorganisation :

- Si les désorganisations sont fréquentes, recueillir toutes les informations nécessaires et demander du soutien (ex: intervenant(e)s du CISSS), par exemple en sollicitant une rencontre avec les intervenant(e)s du jeune afin d'établir un plan de match ;
- Faire un retour avec l'accompagnateur(trice), afin de lui permettre de s'exprimer et de ventiler sur ce qu'il a vécu, valider les mesures qui doivent être mises en place afin de conserver son sentiment de sécurité et de compétence.



Comment se préparer adéquatement ?

Former le personnel adéquatement

- Au besoin, faire former des personnes-ressources (ex.: Formation OMÉGA, I.T.C.A.).
- Informer l'ensemble du personnel des protocoles en place ainsi que de la façon d'identifier des signes avant-coureurs pour agir en prévention plutôt qu'en réaction.

Assurer une surveillance constante

- Éviter les situations de danger/ sécurité.
- Être alerte face aux signes avant-coureurs.

Comment se préparer adéquatement ?



Avoir des protocoles clairs et compris de tous

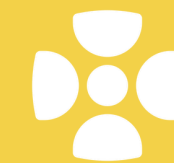
- Qui fait quoi ?
- Précision sur les tâches à faire dans les différentes étapes.
- Donner facilement accès au personnel de camp et aux parents à ces protocoles.
- Avec le parent (Cahier de communication, guide protocolaire sur les arrêts d'agir).
- Avec l'enfant (Établir des moyens de communication adéquats pour ne pas se rendre aux arrêts d'agir).
- Avec la personne accompagnatrice (Sensibiliser pour la prévention, former adéquatement et déterminer un moyen de communication lorsqu'il/ elle a besoin de soutien).
- Avec les autres membres du personnel (Rencontre d'équipe post-action).



Comment se préparer adéquatement ?

Préparation de la saison

- Former l'équipe camp à l'inclusion
 - Être responsable de l'accompagnement (personne coordonatrice)
 - Certification en accompagnement en camp de jour (personne accompagnatrice)
 - Sensibilisation « Mieux comprendre la différence pour mieux agir » (personne animatrice)
 - Programmation inclusive
- Prévoir du temps pour la planification inclusive
- Atelier de rappel durant l'été
 - Ex. : verbaliser une mise en situation (désorganisation, fuite, situation de crise, etc.) à l'ensemble de votre équipe de camp. En 5 minutes, à tour de rôle, chaque personne nomme ses responsabilités et ses tâches face à cette mise en situation.



Pratiques inspirantes



Qu'est-ce qu'une pratique inspirante ?



Une pratique inspirante se définit comme :

une pratique ayant prouvé son efficacité dans un milieu donné, à un moment précis, qui peut être répétée, transférée ou adaptée*.

* Fougeyrollas et al. (2015). Handicap, environnement, participation sociale et droits humains : du concept d'accès à sa mesure. Développement humain, handicap et changement social, Numéros hors-série, p. 5-28.

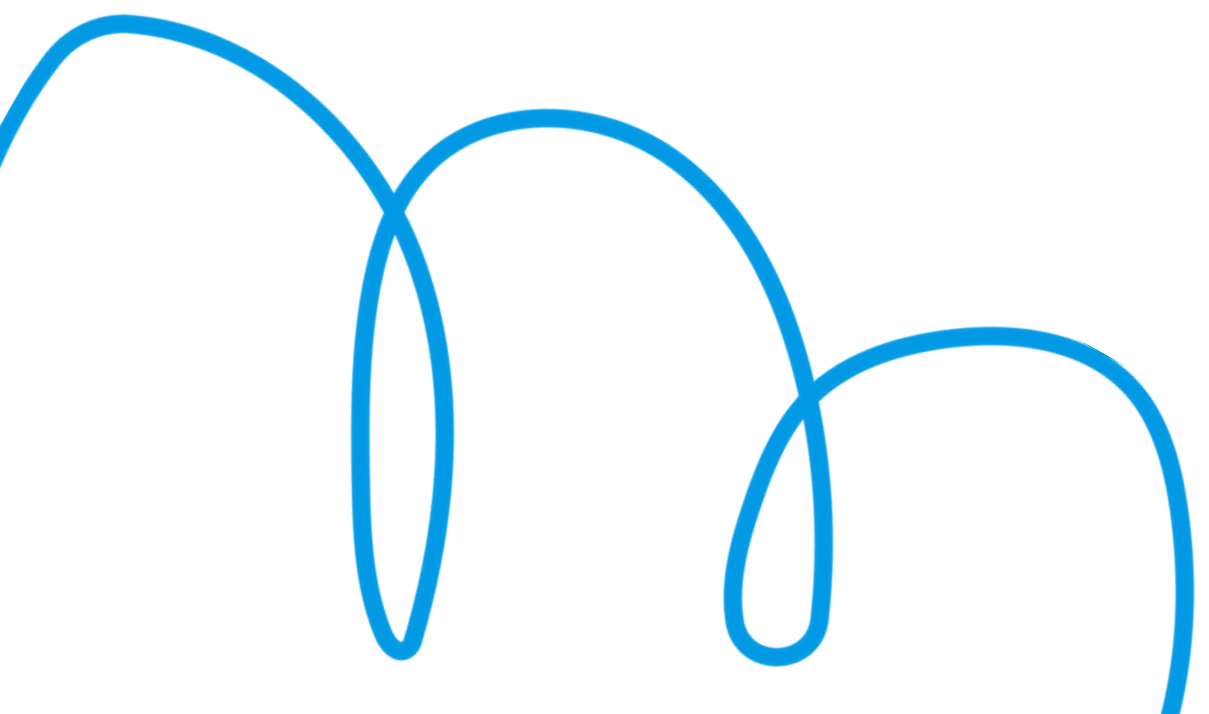


Granby



Politique d'évaluation des demandes de services pour le programme d'intégration

Explique bien aux parents le contexte du programme d'intégration, les étapes de ce programme ainsi que les critères d'octroi de services.



St-Jérôme



Intervenir en situation de crise

- Formation maison d'une journée pour les coordonnateurs et superviseurs terrain pour augmenter leurs sentiments de compétence lors des situations de désorganisation.
- La formation se déroule sous forme de mises en situation qui sont pratiquées à plusieurs reprises afin d'échanger les rôles et de bien maîtriser les étapes d'interventions.

INTÉGRATION EN CAMP DE JOUR
Pratique inspirante

Intervenir en situation de crise

Balise du Guide de référence « Vers une intégration réussie en camp de jour »
6.4 Situation de désorganisation

Besoin initial

Cycle de l'intégration :

- Encadrement
- Expérience

Description

- Formation maison d'une journée, offerte aux coordonnateurs et superviseurs terrain dans le but d'augmenter leur sentiment de compétence en situation de désorganisation d'un enfant.
- Formation se déroulant sous forme de mises en situation qui sont pratiquées à plusieurs reprises afin d'échanger les rôles et de bien maîtriser les étapes d'interventions.

Impact(s)

Sur :

- L'équipe camp
- L'équipe de gestion
- Les jeunes handicapés
- Les autres jeunes du camp

Coûts

Salaire

Documentation

N/A

Personne ressource
Francis Bergeron St-Onge, Ville de St-Jérôme, fstonge@vsj.ca

Capacité d'accueil du camp
46 jeunes en intégration + 50 jeunes Camp communautaire

Offre de service
Intégration en camp de jour et camp communautaire

Type de milieu
Urbain

Document produit par **AQLPH**

Laval



Rapport d'événement

- Création d'un rapport permettant de recenser les désorganisations
- Partage avec un intervenant du CISSS
- Présentation de l'outil lors de la formation pré-saison
- Utilisation de l'outil pour le camp régulier en 2020

INTÉGRATION EN CAMP DE JOUR
Pratique inspirante

Rapport d'événement

Balise du Guide de référence « Vers une intégration réussie en camp de jour »
6.4 Situation de désorganisation

Besoin initial

Cycle de l'intégration :

- Expérience
- Collaboration

Description

- Constats (manque d'information lors de rencontres (parent et intervenant), manque d'échange avec le parent pour trouver des solutions)
- Création du rapport permettant de recenser les désorganisations
- Partage de l'outil avec un intervenant du CISSS
- Présentation de l'outil en formation pré-saison aux employés
- 2020 : utilisation de l'outil (régulier, pour les enfants non inscrit au volet intégration)

Impact(s)

Sur :

- Les parents des jeunes handicapés
- L'équipe camp
- L'équipe de gestion (direction)

Coûts

N/A

Documentation

Rapport d'événement

Personne ressource
Claudine Cantin, Ville de Laval
c.cantin@laval.ca

Capacité d'accueil du camp
90 à 120 jeunes handicapés

Offre de service
Intégration en camp de jour régulier

Type de milieu
Urbain

Document produit par **AQLPH**



Patro Lévis

Neo - Directive sur la violence

Le Patro Lévis s'est doté d'un guide de gestion de la violence qui permet d'uniformiser la compréhension de l'enjeu de la violence auprès des animateurs, des parents et des enfants.

Il contient : des définitions, une échelle de gravité des comportements, le processus de gestions des avertissements ainsi que le code vie.

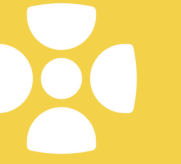


À retenir

- Fomer votre équipe camp :
 - Selon les besoins et la réalité de votre camp
 - Sur le savoir-percevoir / signes précurseurs d'une désorganisation
 - Avec des mises en situations
- Créer une programmation inclusive
- Avoir des protocoles établis et connus de tous
- Faire les suivis des accommodements



04



Période de questions



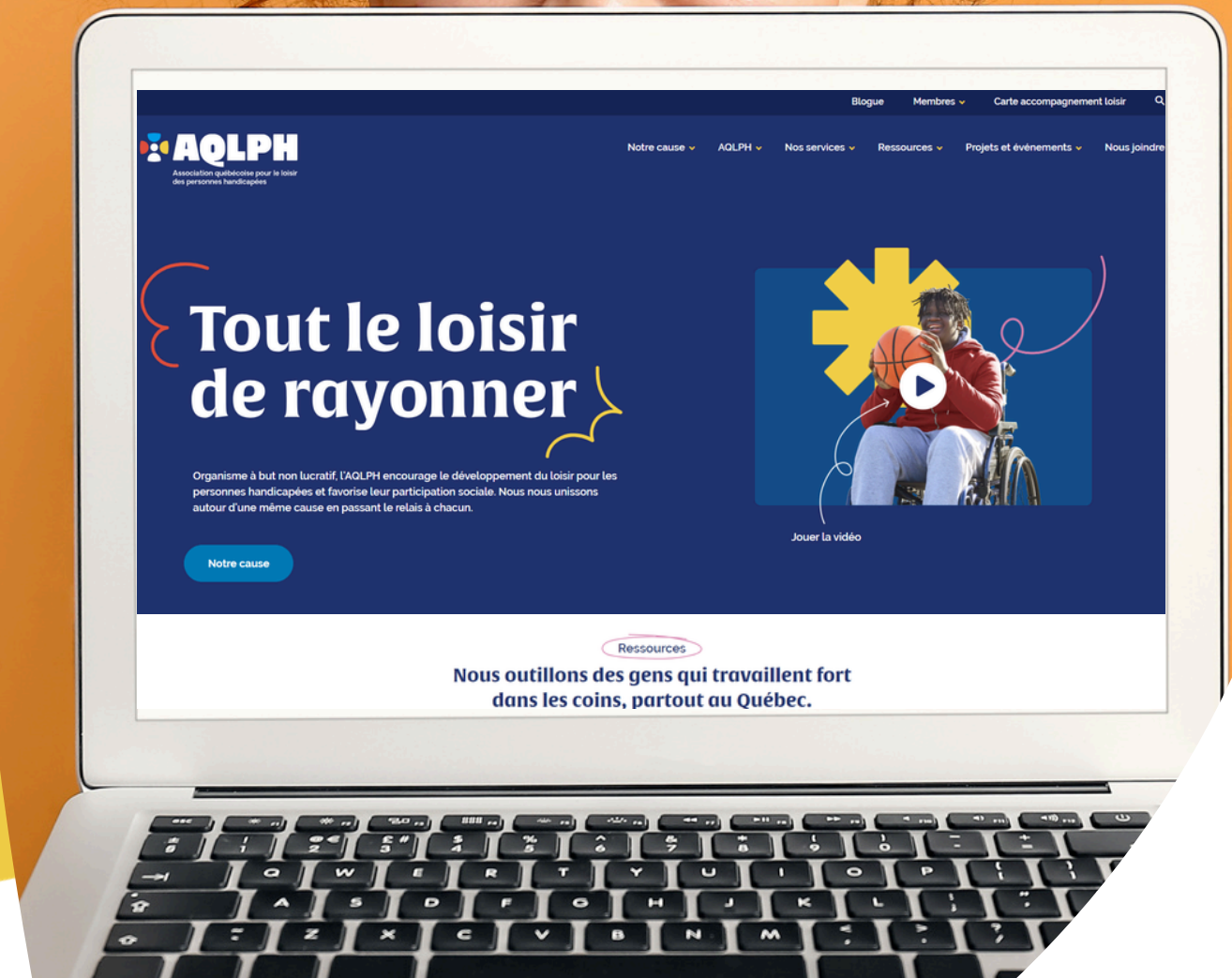


Pour nous joindre

 campsdejour@aqlph.qc.ca

 819-693-3339 poste 105

 www.aqlph.qc.ca



Tout le loisir
de ray*nnner

